

1. VISION À LONG TERME : L'AVENIR QUE NOUS VOULONS EN WALLONIE

Une vision constitue un ensemble d'objectifs à long terme qui décrivent une situation idéale. Elle a pour but de mobiliser, rapprocher, favoriser la coopération entre toutes les forces de la société concernées et d'en faire ainsi un véritable projet partagé.

Définir une vision constitue une étape clé dans le cadre de l'élaboration de stratégies à long terme. Elle permet en effet de définir un avenir souhaitable meilleur, en se détachant de la situation actuelle et de ses contraintes qui limitent trop souvent la créativité, l'innovation, voire l'audace.

La vision à 2050 de cette stratégie décrit un avenir souhaité pour la Wallonie. Elle s'inscrit pleinement dans les engagements pris par le Gouvernement wallon dans sa Déclaration de Politique Régionale 2014-2019, qui entend atteindre « *une prospérité durable et équitable* » et agir « *en partenariat quotidien et intensif entre toutes les forces qui veulent concourir à la transition économique, sociale et environnementale* ». Cette vision, comme cette stratégie dans son ensemble, traduit également la volonté mise en avant par le Gouvernement wallon d'assumer sa responsabilité en innovant, osant et rassemblant.

Le contenu de cette vision s'appuie sur les engagements pris au niveau wallon, ainsi que sur les engagements en matière de développement durable pris au niveau national, de l'Union européenne et des Nations Unies depuis 1992. Elle reflète une région dans laquelle l'ensemble des 17 objectifs de développement durable, adoptés au Sommet des Nations Unies (Programme de développement durable à l'horizon 2030, cf. chapitre 3), seront atteints.

Aussi est-elle formulée comme la vision à long terme de développement durable adoptée par le Gouvernement fédéral qui décrit une situation idéale où les engagements politiques actuels en matière de développement durable sont atteints à l'horizon 2050. Ces engagements couvrant de nombreuses thématiques économiques, sociales et environnementales et leurs interdépendances, cette vision est très ambitieuse ; mais comme l'ont reconnu les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Sommet des Nations Unies sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous sommes « *la première génération qui peut réussir à mettre fin à la pauvreté et la dernière qui aura une chance de sauver la planète* »³.

De par cet ancrage aux engagements politiques, cette vision n'a pas fait l'objet d'un exercice de prospective basé sur la construction de différents scénarios. Par ailleurs, s'agissant d'une vision, elle n'aborde pas la question des moyens qui sont eux couverts par le plan d'actions de cette stratégie mais aussi par d'autres plans et stratégies, existants et à venir, du Gouvernement wallon.

De façon à donner une image globale des conditions de vie tant économiques que sociales et environnementales, attendues en 2050, la vision couvre un champ plus large que les seules compétences wallonnes, et considère que les autres niveaux de pouvoir (en particulier le fédéral, la

³ Nations unies (2015). Projet de résolution déposé par le Président de l'Assemblée générale Projet de document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 : « Transformer notre monde : l'Agenda 2030 pour un développement durable ».

Communauté germanophone et la Fédération Wallonie-Bruxelles) mobilisent aussi leurs compétences pour parvenir à un développement durable⁴.

Cette vision est structurée à partir du principe de justice distributive dans le temps et dans l'espace⁵ qui est au cœur de la définition du développement durable issue du Rapport Brundtland et intégré dans la définition du décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable (voir encadré ci-dessous). Ces définitions mettent l'accent sur la nécessité de satisfaire les besoins des être humains et sur l'équité dans la satisfaction de ces besoins au sein des générations présentes et entre les générations présentes et les générations futures. Le concept de besoins y est défini comme les besoins essentiels de tous, en priorité ceux des plus démunis, et les aspirations de tous à une vie meilleure.

Définitions du développement durable

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins. »

(Gro Harlem Brundtland, 1987)

« Le développement durable est un développement qui a pour objectif l'amélioration continue de la qualité de vie et du bien-être humains, tant localement que globalement, et qui garantit la capacité de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations à venir à satisfaire les leurs. Sa réalisation implique la prise en compte du taux de renouvellement des ressources naturelles et du maintien de la biodiversité. Elle implique également de continuer un processus de transition qui mobilise les acteurs sociétaux et les fonctions sociale, économique et culturelle, en vue d'assurer un usage optimal de tous les types de ressources immatérielles, humaines, naturelles et financières et une réduction continue du prélèvement des ressources non-renouvelables »

(Décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable, article 2)

Il s'agit donc non seulement de donner, dans un pays/une région, la capacité aux générations présentes de satisfaire leurs besoins et d'améliorer leur qualité de vie, mais aussi de veiller à ce que cela ne compromette pas la capacité des populations vivant ailleurs et dans le futur à satisfaire leurs propres besoins et à bénéficier d'une meilleure qualité de vie. Pour cela, il est nécessaire de relier les enjeux de respect de l'environnement et de cohésion sociale à ceux du développement économique et d'en faire des opportunités, plutôt que de les considérer comme des contraintes.

⁴ Ces autres niveaux de pouvoir étant aussi parties prenantes aux engagements internationaux en la matière.

⁵ Centraal Bureau voor de Statistiek (2014), Monitor Duurzaam Nederland, Indicatorenrapport, CBS, Den Haag / Heerlen. UNECE (2014), Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development, UN, Geneva.

Ainsi, la vision pour la Wallonie a été structurée autour de trois axes, *Ici*, *Ailleurs* et *A l'avenir*, qui sont étroitement liés et reflètent cette volonté de justice distributive dans le temps et dans l'espace, de la façon suivante :



Figure 1 Les Trois axes d'action du développement durable pour la satisfaction des besoins et la qualité de vie

- **Ici - Vivre en 2050 en Wallonie:** cet axe porte sur la capacité des citoyens wallons à satisfaire leurs besoins et bénéficier d'une vie de qualité en 2050 ;
- **Ailleurs - Vivre en 2050 dans le monde:** cet axe porte sur les interdépendances entre le développement wallon et celui dans le reste du monde. Il met l'accent d'une part sur la nécessité que le développement de la Wallonie n'affecte pas la capacité des personnes vivant dans d'autres pays et régions du monde à satisfaire leurs propres besoins et à bénéficier d'une vie de qualité, et d'autre part sur la contribution de la Wallonie au développement des pays les plus pauvres ;
- **A l'avenir - Vivre au-delà de 2050 :** cet axe porte sur la capacité de satisfaire les besoins des futurs citoyens et à améliorer leur qualité de vie, et donc la nécessité d'appuyer notre développement sur les ressources économiques, humaines et naturelles notamment en veillant à les respecter et à les préserver, mais aussi en ne dépassant pas certains seuils qui seraient irréversibles et mettraient en danger la vie des êtres humains sur la planète.

Après la description de la vision selon ces 3 axes dans les sections 1.1, 1.2 et 1.3, une quatrième section (1.4) décrit le rôle des différents acteurs dans cette vision.

1.1. Ici - Vivre en 2050 en Wallonie

Chaque citoyen évoluera dans un **environnement sain et de qualité**, qu'il prendra soin de préserver, et aura accès à des espaces verts et des espaces publics à proximité de son domicile. La qualité de l'air, de l'eau et des sols sera améliorée, et la pollution sonore réduite, afin de ne pas affecter la santé des individus. La Wallonie anticipera les changements climatiques futurs qui affecteront son territoire, en prenant des mesures pour diminuer sa vulnérabilité et augmenter sa résilience et sa capacité d'adaptation. Elle permettra aux secteurs et aux citoyens les plus exposés de s'y préparer et de s'y adapter.

L'état de santé des Wallons sera le meilleur possible, tant au niveau physique que psychique. Le système des soins de santé offrira des soins de qualité, accessibles et abordables pour tous, il sera basé sur la prévention, en ce compris la promotion et l'adoption par les citoyens de modes de vie sains.

Chaque personne aura accès à une **alimentation suffisante, saine, de bonne qualité nutritionnelle et diversifiée**, répondant à ce besoin essentiel de l'être humain. Cette alimentation privilégiera les produits locaux et sera issue d'un système agro-alimentaire inclusif et équitable, respectueux de l'aliment, de l'homme et de l'environnement, et basé sur le principe de la souveraineté alimentaire. Les différents maillons du système auront réduit de façon substantielle le niveau de gaspillage et pertes alimentaires, et coopéreront pour créer plus de prospérité. Dans ce système, l'agriculture wallonne sera diversifiée et multifonctionnelle (avec une priorité à la fonction nourricière).

Chaque citoyen aura accès à un **logement** de qualité, adapté à ses besoins, à ses aspirations et à sa situation, à un prix convenable. Ces logements auront fait l'objet d'un mode de construction ou de rénovation durable. Ils seront entretenus par leurs occupants de manière responsable, en ce compris dans le respect de l'environnement, et seront localisés dans des milieux propices à la qualité de vie et à la convivialité.

Chaque citoyen aura accès à un **enseignement**, à tous les niveaux et à une formation durant toutes les étapes de la vie et de sa carrière professionnelle. Celui-ci lui permettra de se doter des compétences et connaissances techniques et sociales nécessaires à la fois pour réaliser ses objectifs personnels et professionnels et pour participer à la vie en société en tant que citoyen autonome et responsable de ses choix. L'enseignement et l'éducation seront basés sur les valeurs de la solidarité, de la coopération et de l'amélioration continue, et auront intégré les principes du développement durable que les citoyens adopteront dans leurs modes de vie. La culture, accessible à tous, contribuera au développement durable de la société.

Chaque citoyen en âge de travailler sera en mesure d'accéder à un **emploi de qualité**⁶. Le travail s'exercera dans des conditions optimales, notamment en respectant un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Le niveau de chômage sera réduit au niveau de chômage frictionnel⁷. Chaque citoyen, qu'il occupe un emploi ou non, sera par ailleurs reconnu dans sa contribution à la vie en société.

Chaque individu sera doté d'un **niveau de vie suffisant** pour répondre à ses besoins essentiels et bénéficiera d'une protection sociale. La pauvreté, sous toutes ses formes, sera éradiquée.

Chaque personne en Wallonie aura accès aux **biens et services** lui permettant de mener une vie conforme à la dignité humaine et d'améliorer sa qualité de vie. En particulier, l'accessibilité – tant matérielle que financière – aux services en **énergie** et en **eau** sera garantie pour tous.

Des possibilités de **mobilité** présentant des conditions maximales de sécurité seront garanties pour tous, tant d'un point de vue physique que géographique et financier, avec une priorité aux modes de transport doux, au covoiturage et aux transports en commun. La population aura dès lors la

⁶ Définition de l'Union européenne (les indicateurs de qualité de l'emploi ont été adoptés lors du Conseil européen de Laeken en 2001 sur la base d'une communication de la Commission du 26 juin 2001 intitulée « Politiques sociales et de l'emploi : investir dans la qualité »): 1. *Qualité intrinsèque de l'emploi* ; 2. *Qualifications, éducation et formation tout au long de la vie et progression de la carrière* ; 3. *Egalité entre les femmes et les hommes* ; 4. *Santé et sécurité au travail* ; 5. *Flexibilité et sécurité* ; 6. *Insertion et accès au marché du travail* ; 7. *Organisation du travail et équilibre entre vie professionnelle et vie privée* ; 8. *Dialogue social et participation des travailleurs* ; 9. *Diversité et non-discrimination* ; 10. *Performances économiques générales et productivité*.

⁷ Chômage dû au fait qu'il y a toujours un temps de battement entre le début de la recherche de l'emploi et l'entrée dans un nouvel emploi.

possibilité de privilégier ces modes de transport qui seront plus utilisés que les autres. Quant au transport de marchandises, le rail et les voies d'eau seront les plus largement utilisés.

Les besoins de déplacement seront optimisés, via un aménagement du territoire adéquat par rapport aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, la présence de commerces, équipements et services de proximité, mais également grâce au développement du télétravail et une plus grande flexibilité des horaires de travail et autres équipements collectifs et services.

Le niveau des **inégalités** sera faible dans tous les domaines de la vie en société. Toute discrimination sur base de l'âge et du sexe, des orientations sexuelles, de la situation en matière de santé ou du handicap, des origines ethniques ou d'un statut particulier au niveau national, de la race ou de la couleur de peau, des croyances religieuses ou philosophiques ou encore du niveau socio-économique et du niveau d'études sera supprimée. L'intégration sera favorisée et facilitée et les liens sociaux seront tissés pour renforcer la solidarité entre générations, cultures et catégories sociales.

1.2. Ailleurs - Vivre en 2050 dans le monde

La Wallonie aura fortement accru son autonomie en **énergie, en matières premières et en aliments**. Le recours privilégié aux ressources locales, en ce compris pour ce qui est des espèces végétales et animales, sera généralisé, non pas dans un esprit de repli sur soi mais afin de renforcer les capacités locales et de minimiser l'impact des modes de consommation et de production en Wallonie sur les ressources dans le reste du monde.

Elle veillera, en concertation avec ses partenaires, au respect de **normes sociales et environnementales** de plus en plus élevées. Cette vigilance s'exercera tout au long de la chaîne de valeur des produits importés et consommés en Wallonie, ainsi que des produits fabriqués en Wallonie et exportés.

La Wallonie continuera à contribuer à **l'éradication de la pauvreté** et au développement économique dans les pays les moins avancés, dans une perspective de développement durable, à travers son éthique commerciale et financière, l'aide au développement et l'investissement direct dans ces pays. Elle veillera en particulier à faciliter et à financer, autant que nécessaire, l'accès aux technologies respectueuses de l'environnement et au savoir-faire correspondant. Elle renforcera la coopération en matière de recherche.

Dans cette même perspective, la Wallonie aura réduit significativement ses **émissions de gaz à effet de serre** de façon à contenir la hausse de la température mondiale moyenne en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et de s'efforcer à la limiter à 1,5°C, notamment grâce à une transition forte vers des énergies renouvelables, une réduction de la consommation d'énergie et une amélioration significative de son efficacité. Consciente de sa responsabilité historique dans la survenance des changements climatiques, la Wallonie contribuera au financement international de la lutte contre les changements climatiques.

Elle contribuera aussi au maintien des **services écosystémiques** dont toute l'humanité profite (ex : séquestration du carbone par les forêts primaires en Amazonie). De plus, la Wallonie veillera à

préservé la diversité biologique et à garantir un partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés⁸.

En 2050, la Wallonie veillera à la cohérence de l'ensemble de ses politiques pour parvenir à un développement durable au niveau planétaire. Ainsi, sur les plans financiers et commerciaux, elle investira ses fonds dans des **placements socialement responsables**, qui veillent notamment au respect des droits de l'homme et de l'environnement. Elle sera par ailleurs engagée dans un commerce international reposant sur des échanges équitables contribuant à la fois au développement socio-économique de la Wallonie et à celui de ses partenaires commerciaux, notamment dans le respect des droits de l'homme, et dans un souci de préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde.

La Wallonie défendra enfin, dans ses relations internationales et bilatérales, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, ainsi que la paix, la sécurité et le métissage des civilisations. Et elle y sera particulièrement attentive pour tous les migrants, en particulier les femmes et les enfants, quel que soit leur statut migratoire, en veillant à les intégrer au mieux dans la société.

1.3. A l'avenir - Vivre au-delà de 2050

Les modes de consommation et de production s'appuieront sur différents modèles économiques (économie circulaire, économie de la fonctionnalité, économie sociale et solidaire, modèles coopératifs y compris citoyens, etc.) ayant pour finalité le bien-être des êtres humains et le respect de l'environnement. Ils permettront de minimiser le gisement de déchets générés et de gérer les déchets résiduels grâce aux modes de traitement les plus nobles et les plus efficaces. Ils feront appel, dans un souci d'amélioration continue, à l'innovation sociale et technologique et cela dans un climat entrepreneurial dynamique. Ils contribueront à la prospérité socio-économique, y compris la création d'emplois, dans la limite de la capacité de charge des écosystèmes.

L'ensemble des ressources sera géré durablement afin de maintenir, en quantité et en qualité suffisantes, le stock des capitaux humain, social, environnemental et économique (voir encadré ci-dessous) nécessaires pour permettre aux générations futures de satisfaire leurs propres besoins⁹ et continuer à bénéficier d'une vie de qualité.

Capital et Capital

La capacité des individus à satisfaire leurs besoins dépend des biens et services générés par ces différents capitaux. Par conséquent, leur préservation, en quantité et en qualité, constitue une condition du développement durable. Une gestion durable implique à la fois de limiter la dépréciation et l'exploitation de ces ressources et d'investir dans celles-ci. L'**approche des capitaux** est fréquemment utilisée dans les travaux sur le développement durable, notamment pour apprécier la capacité de satisfaire les besoins des générations futures. Cette approche basée sur les sciences économiques consiste à évaluer si une société dispose de suffisamment de richesses ou de

⁸ Par exemple pour développer une large gamme de produits notamment pharmaceutiques et alimentaires.

⁹ Selon l'approche des capitaux développée dans : Stiglitz J.E., A. Sen et J.P. Fitoussi (2009). *Report by the Commission on the measurement of Economic Performance and Social Progress*.

ressources à transmettre aux générations futures.

Le terme « capital » est parfois critiqué en raison de sa sémantique qui renvoie directement aux moyens de production et donc à une conception productiviste de la société. Néanmoins, l'approche des capitaux a l'avantage de pouvoir traiter avec un même prisme des questions économiques, sociales et environnementales et ainsi de pouvoir adopter un point de vue systémique en considérant l'ensemble des ressources disponibles pour atteindre un développement durable. Pour autant, certains capitaux ne sont pas substituables entre eux : une perte importante de ressources naturelles ne peut par exemple être compensée, via des progrès technologiques, par un investissement dans le capital économique.

En ce qui concerne le **capital environnemental**, tant les quantités que la qualité des ressources naturelles vivantes et non-vivantes présenteront en Wallonie un niveau élevé. La perte de diversité biologique, et des services produits par les écosystèmes, dont l'humanité dépend, aura été enrayerée et les espaces naturels seront préservés.

Les stocks de ressources naturelles, renouvelables et non-renouvelables (de l'énergie aux sols, en passant par l'eau et l'air), seront en bon état. Les ressources naturelles non renouvelables seront peu exploitées et le seront uniquement lorsque qu'il n'y aura pas d'alternative à leur utilisation. Elles seront réutilisées et recyclées autant que possible. Quant aux ressources naturelles renouvelables, elles seront exploitées à un niveau inférieur à leur capacité de régénération.

La qualité de l'air, de l'eau et des sols sera conforme aux normes les plus élevées grâce à la baisse des émissions de polluants dans tous les secteurs, tels que l'oxyde d'azote, les particules fines, les polluants organiques persistants, les perturbateurs endocriniens, les métaux lourds, les nitrates ou les phosphates. Enfin, l'augmentation nette de la surface de terres artificialisées aura été enrayerée grâce à un usage parcimonieux du territoire. Un équilibre entre les différentes affectations du territoire sera maintenu. La nature, dans toutes ses dimensions, sera présente dans la culture et les pratiques humaines.

Quant au **capital humain et social**, le bon fonctionnement des institutions ainsi que le bon état de santé et d'éducation de la population et le faible niveau des inégalités sociales permettront d'assurer des chances égales à tous et offriront les conditions propices pour permettre aux générations futures de s'épanouir individuellement et de participer pleinement au développement de la société. La diversité culturelle en tant que patrimoine commun de l'humanité sera protégée.

Au niveau du **capital économique**, le stock d'équipements et d'infrastructures, qui représente les capacités de production futures d'un pays, présentera un niveau et des caractéristiques garantissant le bon fonctionnement et la compétitivité de l'économie wallonne et la satisfaction des besoins des citoyens, et leur qualité de vie, sans générer d'impacts environnementaux et sociaux négatifs. Cela sera renforcé par les investissements soutenus en recherche et développement qui s'inscriront également dans cet objectif. Sur le plan financier, l'endettement de la Wallonie sera contenu à un niveau soutenable ne pénalisant pas les générations futures grâce à une bonne gestion de son déficit public.

1.4. Ici, Ailleurs et A l'avenir : le rôle des citoyens, des organisations et des gouvernements

Cette vision guidera les actions des pouvoirs publics régionaux et locaux en Wallonie qui mobiliseront toutes leurs compétences et leurs leviers pour accélérer la transition régionale vers un développement durable. Ils travailleront de façon cohérente, complémentaire et coordonnée avec les autres niveaux de pouvoir, et en partenariat avec tous les acteurs de la société civile. Cette gouvernance participative permettra d'imaginer et de mettre en place des solutions win-win pour progresser dans les multiples dimensions du développement durable et créer un véritable progrès sociétal.

Dans cette vision, les pouvoirs publics, ainsi que l'ensemble des autres acteurs de la société, en ce compris le secteur privé, gèreront leur patrimoine et leurs activités de la manière la plus responsable possible et prendront en compte les principes du développement durable dans leurs décisions, stratégies et actions.

En Wallonie, chaque citoyen ou groupe de citoyens pourra participer aux processus décisionnels et faire entendre sa voix à tous les niveaux de pouvoir. Le droit à la liberté d'expression sera garanti. La transparence des décisions politiques, l'accès à l'information et à la justice pour chaque citoyen seront garantis. Les milieux associatifs et scientifiques ainsi que le secteur privé (via des partenariats publics privés (PPP)) seront plus fortement associés à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques.

Ainsi, tous les citoyens seront amenés à adopter des comportements responsables dans leur vie quotidienne, tant privée que professionnelle. La société dans son ensemble se trouvera dans une dynamique d'apprentissage au service de la qualité de vie des générations présentes et futures.